



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Aménagement des rythmes scolaires Intervention des associations

DEL-2014-070

Numéro de la délibération : 2014/070

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences, enseignement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 30/06/2014

Date de convocation du conseil : 24/06/2014

Date d'affichage de la convocation : 24/06/2014

Début de la séance du conseil : 20 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Yann LORCY, Mme ARAB-JAZIRI Faten par M. Loïc BURBAN, M. Laurent BAIRIOT par M. Christophe BELLER, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU

Aménagement des rythmes scolaires

Intervention des associations

Rapport de Soizic PERRAULT

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Pontivy fait appel aux associations pour composer le programme d'activités des temps périscolaires.

La participation de la Ville est fixée à 30 euros de l'heure maximum, tout frais compris ; les groupes seront composés de 14 élèves des classes maternelles et de 18 élèves des classes élémentaires. L'intervention, sauf cas exceptionnel, devra se dérouler dans l'enceinte de l'école.

Nous vous proposons :

- d'autoriser madame la Maire à signer les conventions de partenariat ;
- à fixer la rétribution des prestataires et les conditions d'encadrement telles que définies ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 1er juillet 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**